



AVIS PUBLIC

DÉPÔT – RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2017

AVIS, est par la présente donné par la soussignée, aux contribuables de la Municipalité que :

Le rôle général de perception des taxes foncières est maintenant déposé au bureau municipal situé au 672, boul. St-François, Lac-des-Écorces et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et ce, conformément à l'article 1007 du Code municipal.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates d'échéances mentionnées au compte de taxes.

AVIS est également donné que vous pouvez acquitter vos taxes en quatre (4) versements. Les paiements effectués après chaque date respective porteront intérêt au taux de 15%. Toutefois, les intérêts ne seront calculés que sur le montant du versement et non pas sur le montant total du compte.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 1^{er} jour du mois de février 2017.

Nathalie Labelle

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie que j'ai affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le rôle de perception 2017 de la Municipalité de Lac-des-Écorces aux quatre endroits prévus par le Conseil municipal, le 1^{er} février 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 1^{er} février 2017.

Nathalie Labelle

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe